

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE COTE D'ALBATRE organise les 29 et 30 Août 2020 une compétition automobile régionale dénommée : 39<sup>ème</sup> Course de côte régionale d'Etretat/Bénouville.

Cette compétition compte pour :

- Coupe de France de la Montagne 2021
- Championnat de la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie 2020

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie sous le numéro 35 en date du 20/06/2020, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 309 en date du 22/06/2020.

## **Organisateur technique**

**Nom :** ASA COTE D'ALBATRE

**Adresse :** 74 rue du village 76430 LES TROIS PIERRES

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### **1.1P. OFFICIELS**

#### **Compétitions régionales**

Président du Collège des Commissaires Sportifs	.....BELY Jean.....	Licence n°145422
Commissaires Sportifs	GUYOT Hubert.....	Licence n°137484
	JARDIN François .....	Licence n°20414
Directeur de Course	CARTERON Michel.....	Licence n° _____
Directeur de Course Adjoint	DEUIL Sébastien .....	Licence n°113016
Commissaires Techniques (B au minimum)	SALENNE Jacques .....	Licence n°18219
	BOGEMANS Christophe.....	Licence n°44924
	BOGEMANS Yann .....	Licence n° _____
	GUILLEUX Patrick.....	Licence n°55340
Chargé de la mise en place des moyens	DUQUESNE Henri .....	Licence n° _____
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	MAWDSLEY Myriam .....	Licence n°11115
	VIGER David.....	Licence n°47235
Chargé des Commissaires de route	VIANDIER Arno .....	Licence n°13368
Chronométrateurs	JEGOU Pascal.....	Licence n°3899
	PAISANT Valérie .....	Licence n°226240
	VOISIN Raphael .....	Licence n°211834
Médecin	PROD'HOMME Didier.....	

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **Mardi 25 Août 2020 à 23h59**.

Publication de la liste des engagés le **Jeudi 27 Août 2020**.

Vérifications administratives le **Samedi 29 Août 2020 de 14h30 à 18h45** et le **Dimanche 30 Août 2020 de 07h45 à 09h30**.

Vérifications techniques le **Samedi 29 Août 2020 de 14h45 à 19h00** et le **Dimanche 30 Août 2020 de 08h00 à 09h45**.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **Dimanche 30 Août 2020 à 10h00**.

Briefing des commissaires le **Dimanche 30 Août 2020 à 07h30**.

Essais non chronométrés le **Dimanche 30 Août 2020 de 08h30 à 10h15**.

Essais chronométrés le **Dimanche 30 Août 2020 à partir de 10h30**.

Briefing des pilotes remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **Dimanche 30 Août 2020 à 12h15**.

### Course

---

- 1<sup>ère</sup> montée le **Dimanche 30 Août 2020 à l'issue de la première montée VHC**
- 2<sup>ème</sup> montée le **Dimanche 30 Août 2020 à l'issue de la seconde montée VHC**
- 3<sup>ème</sup> montée le **Dimanche 30 Août 2020 à l'issue de la troisième montée VHC**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le **Dimanche 30 Août 2020 à partir de 18h30 à la Ferme Léger, Bénouville (76790) ou Salle de la Mairie, Bénouville (76790) suivant la météo.**

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

=>Réunion 1 : le **Dimanche 30 Août 2020 à 08h30**.

=>Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **Samedi 29 Août 2020 de 14h30 à 18h45** et le **Dimanche 30 Août 2020 de 07h45 à 09h30**.

Vérifications techniques le **Samedi 29 Août 2020 de 14h45 à 19h00** et le **Dimanche 30 Août 2020 de 08h00 à 09h45**.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :

..... **Garage APN Développement, Les Loges (76790)**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **Dimanche 30 Août 2020 à 09h45**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **Dimanche 30 Août 2020 à 08h30**.

Pesage des voitures libre ou obligatoire : **CD 11 face à la Ferme Léger, Bénouville (76790)**

#### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

### **ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES**

#### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

<b>Raphael VOISIN</b> <b>55 Route départementale</b> <b>27440 VAL D'ORGER</b>	<b>Portable : 06.51.77.62.54</b> <b>Fax : 09.57.18.94.12</b> <b>Mail : rvoisin@rallygt.fr</b>
---	---

Jusqu'au **Mardi 25 Août 2020 à 23h59**

Les droits d'engagement sont fixés à **240€**, réduits à **120€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **40**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### **4.1P. VOITURES ADMISES**

**Le nombre des voitures admises est fixé à 130**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

#### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

*Voir règlement standard des courses de côte.*

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

*Voir règlement standard des courses de côte.*

#### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

*Voir tableau de sécurité.*

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

S'il y a lieu, la publicité obligatoire et optionnelle sera indiquée par un additif au présent règlement, additif qui sera remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La **course de côte d'Etretat/Bénouville** a le parcours suivant :

La course se déroulera en **3** montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

<b>Départ</b> .....	<b>CD 11</b>
Arrivée .....	<b>CD 11</b>
Pente moyenne .....	<b>2%</b>
Longueur du parcours .....	<b>1630 m</b>
<b>Modalités de retour au départ</b> .....	<b>descente en convoi par la route de course</b>
Parc de départ ( <i>lieu</i> ) .....	<b>CD 11</b>
Parc d'arrivée ( <i>lieu</i> ) .....	<b>Ferme Léger, Bénouville (76790)</b>

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu ..... **CD 11**

*Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ, dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve par décision du Collège des Commissaires Sportifs.*

### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

### 6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à **la Ferme Léger, Bénouville (76790)** et à droite du **CD 11** dans le **sens Etretat / Bénouville**.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du **Samedi 29 Août 2020 à 09h30**

Les remorques devront être garées à ..... **Ferme Léger, Bénouville (76790)**

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé **CD 11, à 400 mètres après l'arrivée, devant l'entrée de la Ferme Léger**.

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : .....  
..... **Bungalow du Collège des Commissaires Sportifs, Ferme Léger, Bénouville (76790)**

- pendant les essais et la course au parc départ .....  
..... **Bungalow du Collège des Commissaires Sportifs, Ferme Léger, Bénouville (76790)**
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée .....  
..... **Bungalow du Collège des Commissaires Sportifs, Ferme Léger, Bénouville (76790)**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Les classements en direct de l'épreuve seront disponibles à <http://www.rallygt.org>

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, la permanence se tiendra à **la Ferme Léger, Bénouville (76790), le samedi 29 Août 2020 de 13h30 à 19h00 et le dimanche 30 Août 2020 de 07h00 à 19h30.**

Téléphone permanence n° ..... **06.11.42.80.35** **Henri DUQUESNE**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : ..... **CHR LE HAVRE.** Téléphone n° ..... **02.32.73.32.32**

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

Briefing des pilotes remis écrit à chaque concurrent lors des vérifications administratives.

#### **7.3P. COURSE**

*Voir règlement standard des courses de côte.*

Préciser la procédure de départ : **aux feux tricolores.**

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

### **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des courses de côte.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement de chaque discipline.

### **ARTICLE 10P. PRIX**

Répartition des Coupes :

- 1 coupe sera attribuée à chaque pilot classé et présent à la remise des prix,
- 1 coupe récompensera les commissaires de piste,
- La remise des prix se déroulera le **Dimanche 30 Août 2020 à partir de 18h30 à la Ferme Léger, Bénouville (76790) ou Salle de la Mairie, Bénouville (76790) suivant la météo.**